

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 136

présenté par

M. Juvin, M. Bourdeaux, M. Bony, Mme Corneloup, Mme Valentin et M. Descoeur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.